

# Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DE-AP) en cursus partiel

## Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme permettant de bénéficier d'allègements
- Être âgé de 17 ans minimum
- Être admis aux épreuves de sélection.

## Calendrier

Début de formation : dépend du diplôme initial, se référer au site internet

## Tarifs

Gratuité des frais d'inscription

Coût de la formation : De 4 600 € à 6 900 € selon le diplôme initial

## Délais d'accès

3 à 4 mois

## Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

## Contact

À Colmar  
03 89 21 22 50

Référent handicap :  
03 89 21 22 50

## Objectifs

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmission des observations, quels que soient l'outil et les modalités de communication.

## Métier

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

## Contenu

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

Allègement ou dispense de certains modules de formation selon diplôme initial.

### DE AS 2005

Ce parcours comporte **812H de formation** : 420H de formation théorique et 392H de formation clinique.

### CAP AEPE

Ce parcours comporte **1 176H de formation** : 581H de formation théorique et 595H de formation clinique.

### TPADV

Ce parcours comporte **1 169H de formation** : 574H de formation théorique et 595H de formation clinique.

### TPASMS

Ce parcours comporte **1 218H de formation** : 623H de formation théorique et 595H de formation clinique.

### DEAES 2016 (y compris AMP, AVS)

Ce parcours comporte **1 169H de formation** : 574H de formation théorique et 595H de formation clinique.

### ARM 2019

Ce parcours comporte **1 148H de formation** : 553H de formation théorique et 595H de formation clinique.

### Ambulancier 2006

Ce parcours comporte **1 170H de formation** : 575H de formation théorique et 595H de formation clinique.

## Méthodes mobilisées

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.

## Modalités d'évaluation

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DE-AP).